



# COMPTE RENDU DE REUNION



REF : IGN/DG/2014-27

## RECTIFICATIF

**Objet :** Comité d'orientation du projet Occupation du sol à grande échelle (COMOR OCS GE) du 19 novembre 2013

**Prochaine réunion :** jeudi 3 avril 2014 – 14h00 – IGN - salle Arago

### Liste de diffusion

Participants - Service		Personnes à informer - Service	
François SALGE	MEDDE/METL/DGALN	Alain GERVAISE	IGN/DPC
J-M. FREMONT	IGN	Philippe GERBE	IGN/DPR
Benoît. DAVID	MEDDE/CGDD/DRI/MIG	Serge MOTTET	IGN/DPR/SBV
Michel DAVID	MEDDE/CGDD/SoeS	Christine TESSIER	IGN/DIR Sud-ouest
Frédéric LAFFONT	ONCEA	Marcel MARCONNET	IGN/DIR Nord-ouest
Sylvie DUFOUR	DREAL Midi-Pyrénées	Gérard BLIN	IGN/DIR Nord-est
Catherine PERILLAT	DRAAF	F. PERRUSSEL MORIN	IGN/DIR Centre-est
Thierry SABATHIER	DTT	Pierre LAULIER	IGN/DIR Sud-est
Florence DECAUDIN	ARF		
Pierre LAVERGNE	FNAU		
Raphaël ZAUGRA	ADU Montbéliard		
Benoît GOURGAND	CERTU		
Thierry TOUZET	IGN		
Thierry SAFFROY	IGN		
Absents excusés :			
Juliette PRADE	MAAF/DGPAAT		
Béatrice SEDILLOT	MAAF/SG/SSP		
Denis PREVOT	MAAF/SG/SSP		
François AMIOT	DGALN/DHUP/QV		
C. ROUSSON	MAAF/IG		
J-F. SOUSSANA	INRA		
Patrice LASCOSTES	DREAL Pays-de-la-Loire		
Claudy LEBRETON	ADF		
Michel DELABARRE	ACUF		
J-M. STREBLER	FN SCoT		
Yves RIALLANT	AFIGéO		
Grégoire LEJONC	FNE		

Date	Visa	Nom	Service
24/01/2014		François SALGE	MEDDE-METL/DGALN
24/01/2014		Jean-Marc FREMONT	IGN DPSP

# Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> Comor - *pour approbation*
- 2) Mandat du COMOR - *pour approbation*
- 3) Organisation du projet *par Thierry Touzet*
- 4) Méthode de travail de l'IGN – exemple de l'ossature *par Thierry Touzet*
- 5) Positionnement de la Base Occupation du Sol Grande Echelle nationale dans le contexte national *par Thierry Touzet*
  - a. Rappel des objectifs
  - b. Documentation relative aux postes de la nomenclature
  - c. La cohérence entre la BD OCS GE IGN et les BD OCS locales (mapping des données héritées du passé)
- 6) Le modèle économique IGN *par Jean-Marc Frémont*
  - a. Le contrat d'objectifs
  - b. Les produits « Ossature nationale », « OCS GE » IGN
  - c. La production partenariale
  - d. Les engagements IGN
- 7) Un exemple de partenariat : Production de l'OCS Midi-Pyrénées *par Sylvie Dufour*
- 8) Le planning de production
- 9) Questions diverses

## Documents joints :

- SBV-OCS-NT-xxNomenclature\_IGN OCS GE\_Ed1.2.pdf (nomenclature OCS GE IGN)
- 20130704\_synthese\_crige\_gt\_ocs\_national\_ign\_certu\_v2.pdf (synthèse du réseau des CRIGES)
- 130409 DPSP 645 CR COMOR OCS GE du 9 avril 2013.pdf (compte-rendu 1<sup>er</sup> COMOR)
- COMOR nov 2013 COSMIP.odp (*présentation Sylvie Dufour*)

## 1) **Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> Comor - pour approbation;**

Jean-Marc Frémont rappelle que le compte-rendu est validé par les co-présidents et mis en ligne sur le site institutionnel de l'IGN en version provisoire pour permettre les réactions rapides. Les membres du Comor seront avertis dès la mise en ligne.

Remarque : Aucune objection des participants

Michel David fait remarquer que le SOeS est utilisateur du RPG dans le cadre de la production de Corine Land Cover et que dans ce cadre il a de grandes difficultés à récupérer les données de l'ASP et notamment les données de la dernière version du RPG.

Jean-Marc Frémont indique que l'ASP a signalé à l'IGN que les données du RPG millésimées 2011 et 2012 avaient été envoyées à Etalab en mai 2013 et qu'à ce jour le site Etalab n'avait toujours pas mis en ligne les données par faute de temps. Il rappelle que le niveau 2 complet est requis pour produire les données d'occupation du sol alors que le niveau 2 public diffusé par Etalab est un niveau allégé puisqu'il ne donne que les cultures majoritaires sur l'îlot de cultures. L'IGN a fait une demande directe auprès de l'ASP et de sa tutelle (MAAF.DGPAAT) pour avoir à disposition le niveau complet.

**Vote** : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Remarque : le compte-rendu sera mis en ligne avec l'approbation du Comor

## 2) **Mandat du COMOR - pour approbation;**

Le mandat du COMOR est présenté par Thierry Touzet. Lecture est faite de chaque article et de la représentation.

Jean-Marc Frémont rappelle que les membres du Comor doivent jouer les « têtes de ponts » pour faire remonter les remarques.

François Salgé précise que l'IGN agit au nom de l'Etat dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Les tutelles ont confié la tâche de produire une couche d'occupation du sol grande échelle à l'IGN ; le Comor est donc là pour accompagner la maîtrise d'ouvrage et être garant que la production de missions de services publics serve bien l'intérêt général.

Jean-Marc Frémont précise que ce n'est pas une auto-saisine par l'IGN puisque cette légitimité confiée par les tutelles est précisée dans le décret de constitution de l'établissement et dans le contrat d'objectifs et de performance en cours de signature.

Thierry Sabathier fait remarquer que le Comor est garant de l'adéquation entre la production (spécifications...) et les besoins des utilisateurs, dès lors, le Comor doit hiérarchiser les attentes des utilisateurs et pas uniquement apporter son aide. Il demande de supprimer « Aider à préciser et à » (§ii).

Jean-Marc Frémont demande de mettre à jour la liste des membres en ajoutant la DREAL Midi-Pyrénées, la FN SCoT et le bureau responsable de l'ONCEA (Observatoire national de consommation des espaces agricoles, élargi aux espaces naturels et forestiers).

**Vote** : le mandat est approuvé à l'unanimité sous réserve de prise en compte de la modification faite par Thierry Sabathier.

Remarque : le mandat sera mis en ligne

### 3) Organisation du projet *par Thierry Touzet*.

#### Résumé de la présentation de Thierry Touzet

Présentation de la nouvelle organisation de l'IGN, notamment :

- modification de l'intitulé de la direction de la production qui devient la *direction de la production des référentiels* (Directeur : Philippe Gerbe) ;
- création d'une *direction des programmes civils* (DPC, Directeur : Michel Ségard) qui regroupe l'ancienne direction des programmes des services publics (DPSP) et la direction de la valorisation (DDV).
- création d'une *direction des services et du système d'information* (D2SI, Directeur : Pascal Chambon) regroupant l'ensemble des développements et IGN Conseil ;
- création d'une *direction de la stratégie, de l'international et de la valorisation* (DSIV, Directeur : Claude Pénicand) ;
- création d'un poste de *Conseiller forêt* auprès du directeur général occupé par Jean-Marc Frémont.

Présentation du logigramme du projet OCS GE faisant apparaître le rôle des acteurs IGN et des acteurs externes. Il est rappelé que le projet est piloté par un Comité de pilotage interne IGN (Copil). La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction des programmes civils. La maîtrise d'œuvre par le projet OCS. Les spécifications sont produites par l'équipe « Forêt et environnement ». Les relations avec les partenaires locaux sont assurées par les directions interrégionales. IGN Conseil assure la coordination des partenariats avec le projet OCS GE. Le comité d'orientation oriente le projet en s'appuyant sur l'expression des besoins transmise par le « groupe national » de réflexion piloté par le Certu, les acteurs de la filière information géographique (Afigéo, bureaux d'études...) ainsi que des comités mis en place par les partenaires,

Catherine Périllat : L'IGN par l'intermédiaire de sa direction interrégionale de Lyon, participe au comité de pilotage mis en place dans le cadre de la production de l'OCS pour la région Midi-Pyrénées. Existe-t-il une convention type ? Une convention a été établie en Midi-Pyrénées, est-elle reproductible ?

Jean-Marc Frémont : La convention Midi-Pyrénées lie l'Etat par l'intermédiaire de la DREAL (présence de Sylvie Dufour), le Conseil Régional et l'IGN. La présence et la participation de l'IGN est très forte dans cette convention puisqu'il s'agit une production expérimentale, elle n'augure pas d'un investissement semblable pour les autres régions.

### 4) Méthode de travail de l'IGN – exemple de l'ossature *par Thierry Touzet*.

#### Résumé de la présentation de Thierry Touzet

Le projet OCS GE est basé sur une approche partenariale et sur des méthodes validées par les utilisateurs. La méthode de production de l'OCS s'appuie sur une ossature construite à partir des réseaux routiers et ferrés. L'Ossature permet :

- de découper le territoire ;
- d'appuyer les géométries d'occupation du sol et de faciliter le partage ;
- d'assurer la continuité territoriale ;
- d'assurer la cohérence des changements d'échelle
- de s'affranchir des limites administratives.

Des jeux tests ont été adressés aux volontaires, participant au groupe de travail national. Les retours ont permis de modifier la méthodologie pour aboutir à un résultat répondant aux besoins.

Benoit Gourgand : La première version était trop dense, les tests ont permis d'aboutir à une structure moins dense mais plus structurante. Il reste à résoudre certains problèmes de continuité.

Florence Decaudin : Il existe de nombreux producteurs de données OCS, il est important que l'ossature nationale soit diffusée ainsi que les spécifications, mais comment allez-vous faire sachant que la méthode de production s'appuie sur la BDUi ?

Jean-Marc Frémont : L'IGN va se donner les moyens de mettre à disposition les données les plus actuelles possibles. La volonté est forte pour réduire les délais entre la production et la mise à disposition. L'IGN poursuivra dans le sens qui a été fixé au premier Comor pour mettre à disposition toutes les spécifications techniques.

Benoit Gourgand : Il faudra que l'IGN produise de façon systématique pour l'ensemble des producteurs.

François Salgé : Il est très important de poursuivre les allers retours avec les acteurs pour assoir la méthode de constitution de l'OCSGE. C'est un parfait exemple d'organisation à mettre en place entre les utilisateurs et la production nationale.

## 5) **Positionnement de la Base Occupation du Sol Grande Echelle nationale dans le contexte national par *Thierry Touzet*.**

### Résumé de la présentation de Thierry Touzet

Le projet OCS GE a vocation à fournir des éléments aux lois du Grenelle2 (12 juillet 2010) et la loi de modernisation de l'agriculture (27 juillet 2010) qui visent à mesurer et limiter la consommation des espaces agricoles, forestiers et naturels. Il est absolument nécessaire de réaliser un glossaire pour définir tous les termes employés autour de la thématique de l'occupation du sol. La première approche a été de constituer une nomenclature nationale dans le cadre d'un groupe de réflexion national mandaté par le MEDDE, représenté par François Salgé et piloté par le Certu, représenté par Benoit Gourgand. L'OCS GE produite par l'IGN s'inscrit dans cette démarche et la nomenclature est basée sur des niveaux de nomenclature qui permettent de répondre aux grands enjeux nationaux avec une précision géométrique utilisable par les acteurs locaux.

François Salgé : Il est à noter l'importance d'une production homogène et cohérente d'une couche occupation du sol sur l'ensemble du territoire. J'ai demandé au Certu de produire un document visant à positionner l'OCS GE dans le cadre législatif.

Benoit Gourgand : J'ai effectivement rédigé un document martyr sur le sujet et notamment en positionnant l'OCS GE au regard des objectifs réglementaires définis dans les documents d'urbanisme. Ce document sera prochainement mis à disposition du Comor.

François Amiot : Pour les PLU, les objectifs sont avant tout des objectifs de modération et ne sont pas nécessairement chiffrés.

Frédéric Laffont rappelle les principaux objectifs de création de l'ONCEA : Evaluation de la consommation des espaces agricoles à différentes échelles (élargies aux espaces naturels et forestiers) et les enjeux associés. L'observatoire doit notamment clarifier la définition des espaces, de leur usage et de leur devenir et fournir un appui en particulier auprès des directions départementales des territoires (et de la mer) ainsi que des services déconcentrés régionaux et des collectivités. L'ONCEA produira un rapport début 2014 (janvier ou février). Ce rapport aura pour objectif de dresser un panorama de la quantification de l'évolution nationale des surfaces agricoles et de donner des définitions de termes couramment employés. A cette fin, l'ONCEA s'est appuyé sur un comité technique, extrait des entités composant l'ONCEA, composé notamment des services de

l'état, d'associations environnementales, de représentants de la profession agricole, d'un sénateur et de la députée présidente de l'ONCEA.

Thierry Touzet : Il est intéressant de prendre connaissance de ce travail. Est-il utile pour l'occupation du sol à grande échelle dans la mesure où le groupe national a une démarche similaire ? Le rapport sera-t-il disponible et les définitions comprennent-elles notions de seuils ?

Frédéric Laffont : Les définitions proposées aux membres de l'Observatoire sont plutôt des définitions académiques.

Sylvie Dufour : Il est surprenant de constater que ce type de travail est réalisé sans que les services déconcentrés soient au courant alors qu'ils travaillent sur ces thématiques auprès des collectivités qui « font » l'aménagement du territoire.

Jean-Marc Frémont : il faut arriver à une convergence sur les définitions.

Benoit David : Il faut faire attention aux définitions uniques qui peuvent être biaisées par des approches concurrentes.

Benoit Gourgand : Il est nécessaire de relier ce travail de définitions avec la nomenclature en cours de constitution au niveau national. Par exemple, il est indispensable de définir et de prendre en compte ce qu'est un « espace anthropisé » dans le contexte de la nomenclature OCS GE.

Florence Decaudin : Il faut également considérer que les acteurs, producteurs locaux doivent rester propriétaires des méthodologies déjà mises en place.

Michel David : Un travail avait été entrepris pour calculer des indicateurs de qualité écologique destinés à mesurer l'évolution de la qualité. Il ne faut pas oublier que des besoins sont exprimés pour calculer des indicateurs macro, exemple sur des régions.

François Salgé : Le glossaire est essentiel car des termes sont à intégrer mais d'autres sont à définir comme « occupation du sol » et surtout « grande échelle ».

Florence Decaudin : quelle sera la date de référence pour la couche OCS GE nationale ?

Thierry Touzet : La date de référence est celle de l'image de référence utilisée en production. Les changements de couverture ou d'usage du sol survenus postérieurement ne sont pas pris en compte. D'autre part, la politique de l'IGN est de produire une image homogène du point de vue temporelle par région administrative. L'échelonnement de la production ne permettra pas pour la constitution de l'état initial de produire l'ensemble du territoire avec une date homogène.

Sylvie Gras propose de faire de nouveaux jeux de données diffusés sur le site institutionnel de l'IGN.

## **6) Le modèle économique IGN – par Jean-Marc Frémont**

Jean-Marc Frémont : La production de l'OCS GE s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle politique partenariale. Cette politique se traduit dans des Comités régionaux de programmation destinés à recueillir les besoins des partenaires. L'OCS GE est un produit phare de la politique régionale, plus d'un Conseil régional sur deux a répondu présent en 2013. Ces comités régionaux sont présidés par les préfets de région et les présidents de région. Les besoins 2014 ont été listés dans la plupart des régions. Un comité national se réunit annuellement pour inventorier tous les besoins et statuer sur les programmes de l'année n+1. Pour l'OCS GE la politique partenariale est engagée avec une approche de partage des coûts répartis entre la production IGN, la production selon un partage géographique, la production en sous-traitance. Le curseur pour chaque production est

positionné en fonction des moyens et des besoins. Concernant les engagements de l'IGN, l'équipe projet a été renforcée pour atteindre une taille raisonnable de 4,5 équivalent-temps plein.

François Salgé : le modèle économique est une question essentielle qui remonte des régions exprimée dans le document transmis par l'Afigéo et joint à la convocation à la réunion. L'IGN est enjoint à répondre aux questions listées dans ce document.

Florence Decaudin : La Région Nord-Pas-de-Calais se pose beaucoup de questions notamment celle de la cohérence avec les OCS existantes des régions productrices. Ce point est primordial tant au niveau technique que financier. Il traduit la complexité de la reprise des données.

François Salgé : Le groupe national a comme mission de produire les méthodes de mapping entre les nomenclatures locales et la nomenclature nationale. La réalisation de ce mapping doit se faire dans le cadre des partenariats. Les accords de partenariat devront se pencher sur ces sujets et prendre en compte ces besoins essentiels. Le Comor doit permettre d'orienter. Evidemment, nous manquons d'expériences et le volet de reprise de l'existant devra s'inscrire dans des travaux de recherches sur des méthodes d'appariement. Il faudra réfléchir aux modes de financement de cette recherche. La question de la cohérence entre le produit national et les produits locaux se pose aussi bien en termes de nomenclature qu'en termes de reprise de la géométrie.

Jean-Marc Frémont : En incitant la participation des acteurs de la recherche on doit pouvoir trouver des outils techniques pour répondre aux grandes questions mais il faudra peut-être parfois constater l'impossibilité. Il faut veiller à un équilibre partenarial entre l'IGN et les collectivités.

Florence Decaudin : Il faut se poser la question de l'équilibre de la production partenariale et de l'équilibre des partenariats. Le risque est de voir la définition d'un socle qui conduit à laisser aux régions la production du plus difficile et donc du plus couteux.

Jean-Marc Frémont : L'opérateur national ne peut répondre à tous les besoins. Le Comor doit pouvoir dire si le socle proposé est minimum ou non, comme par exemple les recommandations du socle qui ne distinguent pas dans une première version de l'OCS GE les prairies et les cultures arables d'une part, les zones résidentielles et les zones tertiaires et secondaires d'autre part. La difficulté est bien l'exigence d'exhaustivité, il faut être capable de qualifier certaines zones. Alors, sommes-nous capables d'accepter certains niveaux de postes sans garantie d'exhaustivité ?

François Salgé : certains postes pourraient être qualifiés à partir de Corine Land Cover, mais sans garantie d'exhaustivité. Pour atteindre l'exhaustivité il faudra des financements supplémentaires.

Benoit Gourmand : En reprenant la lettre des IDG produite dans le cadre de l'Afigéo quelques questions essentielles sur le modèle économique sont adressées à l'IGN,

- Quelle est la position de l'IGN sur la production et la diffusion d'une ossature nationale. L'IGN peut-il dire que l'ossature sera un produit diffusé à titre gratuit pour tous les utilisateurs.

Jean-Marc Frémont : L'IGN met en place une organisation pour la production de l'ossature. En l'état actuel des discussions au sein de l'IGN, seuls les partenaires de l'IGN identifiés dans le cadre des comités régionaux de programmation seront destinataires à titre gratuit de l'ossature. La demande exprimée dans le cadre du Comor sera remontée à l'IGN.

Benoit Gourmand : Il est important de fournir des réponses claires qui permettront au groupe national de faire des préconisations.

Jean-Marc Frémont : Le Copil doit se réunir prochainement, la demande lui sera transmise afin qu'il prenne une décision officielle.

Benoit Gourgand : Quel est le statut de l'OCS GE dans le dernier COP ? Quelles sont les conditions de diffusion, DCM ou non ?

Jean-Marc Frémont : Le COP n'est pas encore approuvé et le statut de l'OCS GE, dans le RGE ou non, n'est pas arrêté.

François Salgé : Les arbitrages finaux ne permettent pas de répondre directement. L'Etat étant plus frileux pour subventionner l'OCS GE, Il faut dissocier l'OCS qui est un constat, décrit un fait à un moment donné et l'occupation future des sols comme données reflétant une vision politique ou une évolution future des territoires. Pour l'instant le prospectif n'est pas dans l'OCS GE.

#### **Orientations du Comor :**

- L'IGN doit adopter une position claire sur la diffusion gratuite d'un nouveau produit national « Ossature » à tout utilisateur quel que soit le statut de partenaire ou non.
- L'IGN doit définir le modèle économique pour une OCS GE intégrée dans le RGE.
- L'IGN doit apporter des réponses aux questions posées dans le document transmis par l'AFIGÉO.

#### **7) Un exemple de partenariat : Production de l'OCS Midi-Pyrénées – par Sylvie Dufour**

(Cf. présentation de Sylvie Dufour : COMOR nov 2013 COSMIP.odp)

La DREAL et la DDT travaillent actuellement à une analyse critique de la méthode proposée par l'IGN dans le cadre de l'expérience pilote et au regard du besoin.

LA DREAL Midi-Pyrénées va produire un guide de vulgarisation pour les élus afin d'expliquer et de faire comprendre l'usage de l'OCS.

Les attentes de la DREAL :

- Disposer des spécifications complètes et notamment des définitions de l'OCS GE ;
- Avoir rapidement des échantillons de production avec la documentation associée ;
- Fournir des informations sur la qualité des données (intervalles de confiance, origine des données) et des métadonnées associées ;
- Prendre en compte dans le calendrier, les travaux d'appropriation et d'évaluation qui seront menés par la région.

#### **8) Planning de production**

Ce point est reporté à la séance suivante. L'IGN aura des éléments plus précis notamment suite à la mise en production de l'OCS GE sur Midi-Pyrénées.

**Sylvie Gras** rappelle que les délais sont très courts pour les retours des utilisateurs. En effet, ils doivent être faits pour fin janvier pour permettre la rédaction d'un cahier des charges de production de l'OCS finalisé pour fin février. La convention Midi-Pyrénées intègre une sous-traitance de 5 départements.